Association des Usagers du Port de Plaisance de Concarneau

Chers amis plaisanciers,

Après une année 2020 fort chaotique, voici 2021 qui, nous l'espérons tous, le sera moins, et nous permettra de bénéficier à nouveau de toute liberté pour naviguer, et c'est ce que le bureau de l'AUPPC et moi-même vous souhaitons à tous.

Chaque année en Janvier ou début Février a lieu notre Assemblée Générale qui donne le top-départ au renouvellement des inscriptions à l'association. Malheureusement, la situation sanitaire ne nous permet pas de la tenir cette année pour l'instant, et c'est pourquoi nous avons décidé de procéder sans attendre à un renouvellement des inscriptions par mail ou par courrier pour ceux qui le souhaitent, associé à l'envoi par courrier d'un chèque de cotisation au domicile de notre trésorier.

Cette année, nous avons tenu à vous faire bénéficier d'une remise substantielle sur le montant de la cotisation, puisque l'activité de l'AUPPC en 2020 a été fortement affectée par la pandémie, d'où peu de dépenses ce qui a eu un aspect bénéfique pour notre trésorerie. La cotisation 2021 a été fixée à 15 euros contre 24 euros les années précédentes.
Nous aurions évidemment souhaité que les autorités du Port de Plaisance fassent également un geste envers les plaisanciers en accordant une remise sur les redevances annuelles, mais nous n'avons pas été suivis dans cette voie…

Nous espérons organiser cette année, outre l'Assemblée Générale, des dîners au restaurant, le pot de l'amitié sur le môle Péneroff en été, quelques exposés techniques, et participer à des manifestations organisées par la municipalité comme les années précédentes, mais nous ne pouvons rien avancer pour l'instant ; nous vous tiendrons informés en temps utile.

Cette année vont se dérouler des discussions en vue de la reprise du port de plaisance par le Syndicat Mixte Pêche Plaisance pour une passation de pouvoirs au 1er Janvier 2022.
Pour aborder ces discussions de façon constructive et peser sur les décisions qui en résulteront, nous pensons qu'il est de la plus haute importance de représenter en tant qu'association un maximum de plaisanciers. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir renouveler votre adhésion en grand nombre, mais aussi d'en parler autour de vous pour susciter de nouvelles adhésions, qu'elles proviennent de plaisanciers qui n'ont jamais adhéré, ou d'anciens membres de l'AUPPC qui auraient pu oublié de renouveler leur adhésion dans les années passées. D'avance merci à tous.

Concrètement, pour renouveler votre adhésion, il vous suffit d'adresser par courrier un chèque de 15 euros à notre trésorier – Claude SAULNIER 15 impasse des Camélias 29910 Trégunc – en précisant s'il en est besoin ce qui a changé depuis l'an dernier (adresse, poste de mouillage, type de bateau…) ou dans le cas d'une nouvelle inscription vos nom et adresse, le type de bateau et la position au ponton ou au mouillage, il est également possible (conseillé) de remplir en ligne la fiche

d’adhésion en cliquant **https://forms.gle/UNokpX3L8eMUoJa16**
Les cartes d’adhérents 2020 seront valides en 2021 et vous permettront donc d’obtenir des remises chez certains commerçants comme la Cave du Moros, le Moussaillon ou Cap 190. Si vous n’avez pas reçu la carte 2020 ou que vous l’avez égarée, signalez le à notre trésorier lors de votre réinscription.
Enfin, le bureau de l’AUPPC va continuer ses travaux comme en 2020, mais n’hésitez pas à faire preuve de votre intérêt à y participer ; vous serez les bienvenus.

Un grand merci à tous, à bientôt et bon vent !

Jean Paul LE GALLO
Président AUPPC